



GASPAL GESTION

# GASPAL CONVERTIBLES

**rapport**  
annuel

FONDS COMMUN DE PLACEMENT - FCP DE DROIT FRANÇAIS

EXERCICE CLOS LE : 30.12.2022

# ■ sommaire

<b>informations concernant les placements et la gestion.....</b>	<b>3</b>
<b>rapport d'activité .....</b>	<b>9</b>
<b>rapport du commissaire aux comptes.....</b>	<b>17</b>
<b>comptes annuels .....</b>	<b>21</b>
bilan .....	22
actif .....	22
passif .....	23
hors-bilan.....	24
compte de résultat.....	25
annexes .....	26
règles & méthodes comptables .....	26
évolution actif net .....	29
compléments d'information .....	30
<b>inventaire.....</b>	<b>37</b>

<b>Société de gestion</b>	GASPAL GESTION 7, Boulevard de la Madeleine - 75001 Paris.
<b>Dépositaire et conservateur</b>	CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL (CIC) 6, Avenue de Provence - 75441 Paris Cedex 09
<b>Commissaire aux comptes</b>	DELOITTE & ASSOCIES 185, Avenue Charles-de-Gaulle - 92200 Neuilly-sur-Seine Représenté par Monsieur Sylvain GIRAUD
<b>Commercialisateur</b>	GASPAL GESTION 7, Boulevard de la Madeleine - 75001 Paris.

# Informations concernant les placements et la gestion

## **Modalités de détermination et d'affectation des sommes distribuables :**

Capitalisation.

## **Garantie ou protection :**

Néant.

## **Objectif de gestion :**

L'objectif de gestion du FCP est de rechercher une surperformance par rapport à l'indice Exane ECI Euro par l'intermédiaire d'une gestion active d'un portefeuille de valeurs mobilières constitué essentiellement d'obligations convertibles ou assimilées, en faisant bénéficier à l'investisseur du couple rendement / risque particulier des obligations convertibles.

## **Indicateur de référence :**

L'opcvn n'est lié à aucun indice de référence ou indice de place. Toutefois, à titre d'information, la performance du FCP pourra être comparée à l'indice Exane ECI Euro, qui est représentatif de la composition et de la liquidité du marché des obligations convertibles en actions de la zone euro. Cet indice est constitué des obligations convertibles dont les caractéristiques, la taille de l'émission et du sous-jacent répondent à des critères prédéfinis, garantissant une convexité moyenne et une liquidité correcte. Il est calculé sur la base d'une variation des titres pondérés par la capitalisation des émissions.

Cet indice est publié par Exane et disponible sur [www.exane.com](http://www.exane.com).

A la date de la dernière mise à jour du présent prospectus, l'administrateur de l'indice de référence n'est pas encore inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA.

L'opcvn n'est pas indiciel et sa performance peut différer de celle de cet indice.

## **Stratégie d'investissement :**

### **Stratégies utilisées**

L'opcvn est investi en permanence à hauteur de 60% minimum en obligations convertibles ou produits assimilés principalement libellés en euros (20% maximum pourront être investi en devises autre que l'euro). Les obligations convertibles ou produits assimilés libellés en devises feront l'objet d'une couverture de change systématique.

L'investissement en obligations convertibles apporte au fonds une sensibilité action avec une prise de risque réduite et lui permet ainsi d'obtenir une structure plus défensive qu'un portefeuille comparable basé uniquement sur des actions.

La politique de gestion est basée sur une gestion fondamentale et discrétionnaire de l'allocation d'actifs et sur une sélection d'obligations convertibles ou assimilées et dans le respect des limites d'exposition. L'opcvn pourra avoir recours à des obligations convertibles reconstituées par association de produits de taux (TCN, obligations) avec des produits actions (actions, options sur actions), de façon d'une part à pouvoir sélectionner au mieux le secteur, le pays et donc la valeur et d'autre part pouvoir cibler plus précisément l'exposition action.

Le processus d'investissement comporte trois étapes :

1- L'analyse de la qualité de crédit, de la volatilité implicite et du rendement de l'obligation convertible, échangeable, indexée, ou remboursable en action.

Cette première étape permet de positionner la cherté relative de chaque obligation convertible dans son univers et relativement aux autres volatilités implicites disponibles (options etc)

2- Analyse de l'action sous-jacente et de ses perspectives bénéficiaires

3- Consolidation des données individuelles, construction d'un portefeuille en accord avec les anticipations des gérants, et gestion globale des expositions aux actions et aux taux d'intérêt.

La sensibilité du fonds au risque action sera fonction :

- d'une part des caractéristiques des obligations convertibles, des obligations échangeables, des obligations remboursables etc disponibles sur le marché,
- d'autre part de nos anticipations sur les évolutions des marchés.

Ainsi le delta du portefeuille peut varier dans des proportions importantes au cours du temps ; le delta mesurant l'évolution de la convertible par rapport à une variation de 1% de l'action sous-jacente.

La sensibilité du fonds au risque de taux d'intérêt sera fonction :

- d'une part des caractéristiques des obligations convertibles, des obligations échangeables, des obligations remboursables etc disponibles sur le marché,
- d'autre part de nos anticipations sur les évolutions des marchés.

Ainsi la sensibilité peut évoluer de manière importante au cours du temps.

La sensibilité du fonds au risque de crédit sera fonction :

- d'une part des caractéristiques des obligations convertibles, des obligations échangeables, des obligations remboursables etc disponibles sur le marché. Les « crédits spreads » peuvent évoluer de manière importante au cours du temps.

Ainsi, l'exposition à chacune de ces catégories pourra varier selon l'appréciation de la société de gestion :

- une exposition en actions de la zone euro dans la limite de 50%,
- une exposition sur des titres de créances et instruments du marché monétaire dans la limite de 40%.

L'OPCVM ne tient actuellement pas compte des risques de durabilité ou des incidences négatives en matière de durabilité dans le processus de décision d'investissement car ils ne font pas partie de la stratégie principale du Fonds. Toutefois, l'OPCVM peut tenir compte des facteurs de durabilité au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure ») dans son processus d'investissement même si cet OPCVM n'atteint pas les standards minimaux de l'approche extra-financière non engageante à travers d'une part, la politique d'exclusion normative et sectorielle applicable à tous les OPC qu'elle gère.

Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités durables sur le plan environnemental.

Les politiques d'exclusion et ESG sont disponibles sur le site internet de la Société de gestion à l'adresse [www.gaspalgestion.com](http://www.gaspalgestion.com)

### **Les actifs (hors dérivés)**

#### **Actions :**

L'opcvm peut être investi à hauteur de 40% maximum sur le marché des actions de la zone euro.

Ces actions peuvent résulter de la conversion des obligations convertibles, ou de l'échange contre des actions lorsque cela est plus favorable pour le détenteur.

En outre, l'opcvm peut investir en actions de la zone euro, majoritairement de moyenne et grande capitalisation (capitalisations supérieures à 5 Mds ), et de façon accessoire (10% maximum) dans les actions de petite capitalisation (capitalisations inférieures à 5 milliards ), en substitut de l'investissement dans une obligation convertible lorsque la volatilité offerte sur le marché est trop élevée, ou que les caractéristiques propres de l'action ne permettent pas de trouver une obligation convertible, échangeable ou indexée à des conditions intéressantes pour l'investisseur.

Ces actions seront associées à des instruments du marché monétaire ou à des obligations notamment du secteur privé de manière à former des obligations convertibles dites reconstituées et à respecter le niveau de delta du portefeuille que les gérants se sont fixé.

#### **Obligations convertibles :**

L'opcvm investit en permanence à hauteur de 60 % minimum de l'actif en obligations convertibles, en obligations échangeables, en obligations remboursables, en obligations à bons de souscription, ou en titres participatifs, principalement libellés en euros (20% maximum pourront être investi en devises autre que l'euro).

Les émetteurs de ces obligations sont majoritairement des sociétés de moyennes et grandes capitalisations et de façon accessoire de petites capitalisations. Il n'y a pas de critères de notation.

### Titres de créance et instruments du marché monétaire :

L'actif du FCP pourra comprendre des titres de créances négociables, dont des bons du trésor, et/ou des obligations notamment du secteur privé jusqu'à 40% du portefeuille.

Les titres de créances négociables et/ou les obligations, non notés, ou notés en catégorie spéculative, c'est-à-dire, notés par aucune des 3 principales agences de notation (Standard and Poor's, Moodt's, Fitch) ou de notation jugée équivalente par la société de gestion, à l'achat et en cours de vie, pourront représenter jusqu'à 30% de l'actif.

### Parts ou actions d'OPCVM :

Afin de gérer sa trésorerie, l'opcvm pourra investir jusqu'à 10% en parts ou actions d'OPCVM français ou européens coordonnés, gérés par GASPAL GESTION ou d'autres entités de gestion

### **Les instruments dérivés**

L'opcvm pourra intervenir sur des instruments financiers à terme négociés sur des marchés réglementés, organisés, de gré à gré de la zone euro en vue de couvrir et/ou exposer le portefeuille contre les risques de taux, de devises et/ou d'actions ou d'exposer le portefeuille à ces mêmes risques sans rechercher de surexposition. Ces opérations seront effectuées dans la limite de 100% maximum de l'actif du fonds.

### Nature des marchés d'intervention :

- Réglementés
- Organisés
- De gré à gré

### Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :

- actions
- taux
- change

### Nature des interventions, l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion :

- couverture
- exposition (sauf pour le change)
- construire des obligations convertibles dites synthétiques Nature des instruments utilisés :
- options de vente pour couvrir le risque de marché ou de taux du portefeuille
- dans une moindre mesure, options d'achat pour contribuer à la réalisation d'une exposition sur les taux ou les marchés actions
- options d'achat afin de construire des obligations convertibles dites synthétiques.
- Swap de change
- Change à terme

### La stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion :

- Couverture générale du portefeuille contre les risques de taux et/ou d'actions dans la limite de 100% maximum de l'actif du fonds
- Reconstitution d'une exposition synthétique aux obligations convertibles
- Augmentation de l'exposition aux risques de taux et/ou d'actions dans la limite de 100% maximum de l'actif du fonds
- Couverture du risque de change

### **Description des titres intégrant des dérivés**

### Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :

- actions
- taux
- changes

### Nature des interventions, l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion :

- couverture
- exposition (sauf pour le change)
- construire des obligations convertibles dites synthétiques

### Nature des instruments utilisés :

- Warrants
- Bons et droits de souscription
- OBSA
- OBSAR
- OC

### **Les dépôts**

Néant.

### **Les emprunts d'espèces**

Néant.

### **Les opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres**

Néant.

### **Contrats constituant des garanties financières**

Dans le cadre de la réalisation des transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré, l'OPCVM peut recevoir les actifs financiers considérés comme des garanties et ayant pour but de réduire son exposition au risque de contrepartie.

Les garanties financières reçues seront essentiellement constituées en espèces ou en titres financiers pour les transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré.

Ces garanties sont données sous forme d'espèces ou d'obligations émises ou garanties par les Etats membres de l'OCDE ou par leurs collectivités publiques territoriales ou par des institutions et organismes supranationaux à caractère communautaire, régional ou mondial.

Toute garantie financière reçue respectera les principes suivants :

- Liquidité : Toute garantie financière en titres doit être très liquide et pouvoir se négocier rapidement sur un marché réglementé à prix transparent.
- Cessibilité : Les garanties financières sont cessibles à tout moment.
- Evaluation : Les garanties financières reçues font l'objet d'une évaluation quotidienne, au prix du marché ou selon un modèle de pricing. Une politique de décote prudente sera appliquée sur les titres pouvant afficher une volatilité non négligeable ou en fonction de la qualité de crédit.
- Qualité de crédit des émetteurs : Les garanties financières sont de haute qualité de crédit selon l'analyse de la société de gestion.
- Placement de garanties reçues en espèces : Elles sont, soit placées en dépôts auprès d'entités éligibles, soit investies en obligations d'Etat de haute qualité de crédit (notation respectant les critères des OPCVM/FIA de type monétaire), soit investies en OPCVM/FIA de type monétaire, soit utilisées aux fins de transactions de prise en pension conclues avec un établissement de crédit.
- Corrélation : les garanties sont émises par une entité indépendante de la contrepartie.
- Diversification : L'exposition à un émetteur donné ne dépasse pas 20% de l'actif net.
- Conservation : Les garanties financières reçues sont placées auprès du Dépositaire ou par un de ses agents ou tiers sous son contrôle ou de tout dépositaire tiers faisant l'objet d'une surveillance prudentielle et qui n'a aucun lien avec le fournisseur des garanties financières.

### **Profil de risque :**

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés. L'indicateur synthétique de risque et de rendement est de 4.

Cet indicateur est calculé à partir de la volatilité historique des valeurs liquidatives hebdomadaires du fonds sur 5 ans (du 26/09/2014 au 20/09/2019 la volatilité est égale à 5.8%, ce qui correspond à un indicateur de risque 4).

Cet OPCVM est classé dans cette catégorie en raison de son exposition aux marchés actions et aux marchés de taux qui peuvent induire des fluctuations à la hausse comme à la baisse de la valeur liquidative. L'OPCVM est soumis à un risque de perte en capital.

### **Risque lié à la gestion discrétionnaire**

Le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés et valeurs. Il existe un risque que l'OPCVM ne soit pas investi à tout moment sur les titres et marchés les plus performants.

### **Risque lié à la détention d'obligations convertibles**

#### **La valeur des obligations convertibles dépend de plusieurs facteurs**

Niveau des taux d'intérêt, évolution du prix des actions sous-jacentes, évolution du prix du dérivé intégré dans l'obligation convertible. Ces différents éléments peuvent entraîner une baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM.

### **Risque Action**

L'opcvm peut être exposé à 50% maximum en actions, la valeur du fonds peut baisser significativement si les marchés baissent. En outre, sur les marchés des petites capitalisations, le volume des titres cotés en bourse est réduit, les mouvements de marché sont donc plus marqués à la baisse et plus rapides que sur les grandes capitalisations.

### **Risque de crédit**

L'opcvm peut être soumis au risque de dégradation de la qualité de signature d'un émetteur ou de défaut d'un émetteur. Ceci peut entraîner une baisse de la valeur liquidative.

### **Risque lié à l'utilisation de titres spéculatifs (haut rendement)**

L'opcvm peut être exposé au risque de crédit sur des titres non notés ou de notation inférieure BBB-. Ainsi, l'utilisation de titres « haut rendement » peut comporter un risque inhérent aux titres dont la notation est basse ou inexistante et pourra entraîner un risque de baisse de la valeur liquidative plus important.

### **Risque de taux**

Une partie du portefeuille peut être investie en produits de taux d'intérêt. En cas de hausse des taux d'intérêt, la valeur des produits investie en taux fixe peut baisser et pourra faire baisser la valeur liquidative du fonds.

### **Risque de capital**

L'opcvm ne comporte aucune garantie ni protection, le capital initialement investi peut ne pas être restitué.

### **Risque lié à l'utilisation des instruments dérivés**

L'utilisation des instruments dérivés peut entraîner à la baisse sur de courtes périodes des variations sensibles de la valeur liquidative en cas d'exposition dans un sens contraire à l'évolution des marchés.

### **Risque de liquidité**

Dans le cas particulier où les volumes d'échanges sur les marchés financiers sont très faibles, toute opération d'achat ou de vente sur ces derniers peut entraîner d'importantes variations du marché.

### **Risque de contrepartie**

Ce risque représente la perte en capital en cas de défaillance d'une contrepartie sur le marché de gré à gré.

### **Risque de change**

Risque d'une baisse de la valeur liquidative du fait de la variation des taux de change entre l'euro (devise dans laquelle l'OPCVM valorise ses actifs) et les monnaies étrangères utilisées (20% maximum). Il est toutefois rappelé que les actifs libellés en devises feront l'objet d'une couverture de change systématique.

### **Risque en matière de durabilité**

Un évènement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement.

### **Risques liés à la prise en compte des risques de durabilité**

Actuellement, il n'existe pas de cadre ou de liste de facteurs universellement reconnus dont il faut tenir compte pour s'assurer que les investissements sont durables, et le cadre juridique et réglementaire régissant la finance durable est toujours en cours de développement.

## **Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type**

### **Souscripteurs concernés**

Tous souscripteurs.

L'opcvm pourra servir de support à des contrats d'assurance-vie.

### **Profil type de l'investisseur**

L'opcvm s'adresse à une clientèle qui souhaite bénéficier des caractéristiques spécifiques des obligations convertibles, échangeables, remboursables, en actions domiciliées en zone euro ou réalisant une partie prépondérante de leurs revenus en zone euro, et étant prêts à accepter les risques liés à ce type d'investissement.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans cet opcvm dépend de la situation personnelle de chaque investisseur. Pour le déterminer, il convient de tenir compte du patrimoine personnel, des besoins actuels, de la durée recommandée de ce placement mais également du souhait de prendre des risques du fait de la volatilité inhérente au marché des actions.

Il est également recommandé de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques d'un seul OPCVM.

**Durée de placement recommandée** : supérieure à 2 ans

### **Indications sur le régime fiscal :**

La qualité de copropriété du Fonds le place de plein droit en dehors du champ d'application de l'impôt sur les sociétés. En outre, la loi exonère les plus-values de cessions de titres réalisées dans le cadre de la gestion du FCP, sous réserve qu'aucune personne physique, agissant directement ou par personne interposée, ne possède plus de 10 % de ses parts (article 150-0 A, III-2 du Code général des impôts).

Selon le principe de transparence, l'administration fiscale considère que le porteur de parts est directement détenteur d'une fraction des instruments financiers et liquidités détenus dans l'opcvm.

L'opcvm ne proposant que des parts de capitalisation, le régime fiscal est celui de l'imposition des plus-values sur valeurs

mobilières applicable dans le pays de résidence du porteur, suivant les règles appropriées à la situation du porteur (personne physique, personne morale soumise à l'impôt sur les sociétés...).

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent donc être soumis à taxation. Les porteurs de parts du Fonds sont invités à se rapprocher de leur conseiller fiscal ou de leur chargé de clientèle habituel afin de déterminer les règles fiscales applicables à leur situation particulière.

***Pour plus de détails, le prospectus complet est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.***

- *Lieu et modalités d'obtention d'autres informations pratiques notamment la valeur liquidative : dans les locaux de la société de gestion.*
- *Le prospectus de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés gratuitement en français dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur auprès de : GASPAL GESTION, 7 Boulevard de la Madeleine, 75001 Paris. Adresse web : Ces documents sont également sur [www.gaspalgestion.com](http://www.gaspalgestion.com).*
- *Date d'agrément par l'AMF : 7 novembre 2003.*
- *Date de création du Fonds : 28 novembre 2003.*



# rapport d'activité



## COMPTE RENDU DE GESTION 2022 : GASPAL CONVERTIBLES

### ORIENTATION DES PLACEMENTS - RAPPEL

Objectif de gestion : Recherche d'une surperformance par rapport à l'indice Exane ECI Euro par l'intermédiaire d'une gestion active d'un portefeuille de valeurs mobilières constitué essentiellement d'obligations convertibles ou assimilées, en faisant bénéficier à l'investisseur du couple rendement/risque particulier des obligations convertibles.

La politique de gestion est basée sur une gestion fondamentale (analyse du chiffre d'affaires, résultats, cash-flow, stratégie, politique de croissance externe des sociétés) et discrétionnaire de l'allocation d'actifs et sur une sélection d'obligations convertibles ou assimilées sans autre contrainte que géographique et dans le respect des limites d'exposition. Le processus d'investissement comporte trois étapes : l'estimation de la volatilité implicite de l'obligation convertible, l'analyse de l'action sous-jacente et de ses perspectives bénéficiaires et enfin la construction d'un portefeuille en accord avec les anticipations des gérants et la gestion globale des expositions aux actions et aux taux d'intérêt.

Orientation de placement : Le FCP investit en permanence à hauteur de 60 % minimum de l'actif en obligations convertibles, en obligations échangeables, en obligations remboursables, en obligations à bons de souscription ou en titres participatifs, libellés en euros (20% maximum pourront être investi en devises autre que l'euro). Les obligations ou produits assimilés libellés en devises feront l'objet d'une couverture de change systématique.

L'OPCVM pourra investir dans la limite de :

- 40% en titres de créances négociables, dont des bons du trésor, et/ou dans des obligations notamment du secteur privé, de toutes notations (y compris des titres en catégorie spéculative ou non notés et ce jusqu'à 30% de l'actif),
- 40% en actions de la zone euro, majoritairement de moyenne et grande capitalisation, et de façon accessoire dans les actions de petite capitalisation,
- 10% en OPCVM français ou européens coordonnés afin de gérer ses liquidités, gérés par GASPAL GESTION ou d'autres entités de gestion.

L'exposition à chacune de ces catégories pourra varier selon l'appréciation de la société de gestion :

- Une exposition en actions de la zone euro dans la limite de 50%,
- Une exposition sur des titres de créances et instruments du marché monétaire dans la limite de 40%.

L'OPCVM pourra intervenir sur des instruments financiers à terme négociés sur des marchés réglementés de la zone euro en vue de couvrir le portefeuille contre les risques de taux et/ou d'actions ou de l'exposer à ces mêmes risques, sans rechercher de surexposition.



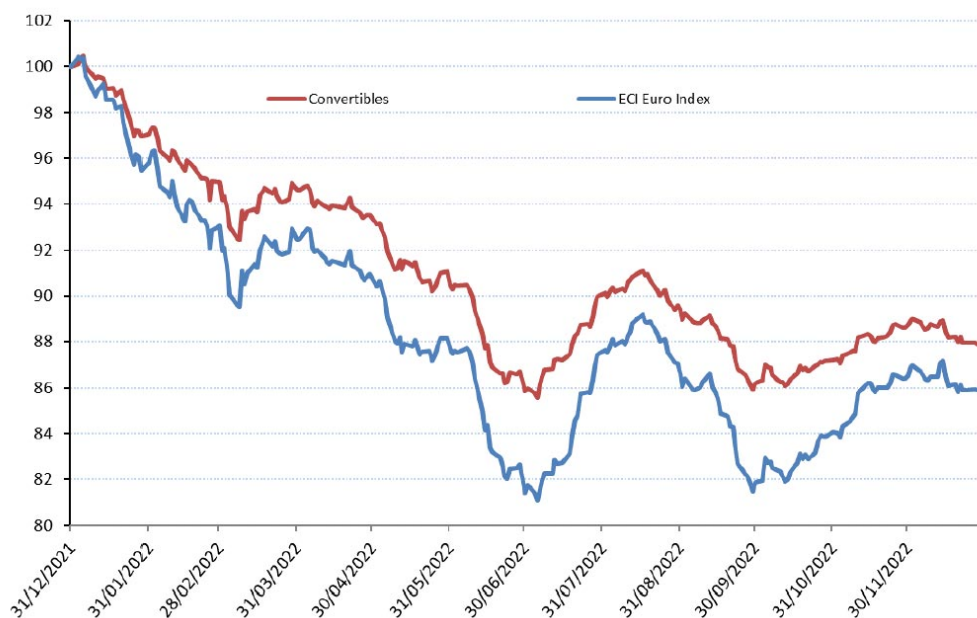
### COMPTE RENDU D'ACTIVITE

Sur la période du 31 décembre 2021 au 31 décembre 2022, la VL de l'OPCVM Gaspal Convertibles est en baisse de -12,1%.

Au 31/12/2022 :

- La valeur liquidative est de : 1 369,35 € (au 31/12/21 : 1 559,14000 €)
- Le nombre de parts s'élève à 4 563,92940 (au 31/12/21 : 6 812,41640)
- L'actif net s'élève à 6 249 642,79 € (au 31/12/21 : 10 621 550,48 €)

Sur la période, le point haut date du 05 janvier 2022 (VL : 1 566,33 €) et le point bas du 05 Juillet 2022 (VL : 1 333,93 €).





### **ANNEE 2022 - ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET FINANCIER**

L'année 2022 a été marquée par une très importante volatilité sur les marchés financiers en raison notamment du déclenchement en février du conflit entre la Russie et l'Ukraine. Ce conflit a eu pour effet une très forte augmentation des prix de l'Energie, notamment en Europe, ce qui a pénalisé les entreprises et les ménages et a contraint les gouvernements à prendre des mesures pour limiter l'impact de l'explosion de la facture énergétique. Cette guerre a alimenté le contexte déjà inflationniste ce qui a poussé les principales banques centrales à accélérer leur resserrement monétaire. Au cours de l'été, les tensions géopolitiques entre la Chine et Taiwan ont également été source de volatilité. Dans ce contexte compliqué, les entreprises sont dans l'ensemble parvenues à préserver leurs marges en répercutant les hausses de prix à leurs clients ce qui a permis un rebond des marchés au quatrième trimestre mais la visibilité demeure faible pour 2023 en raison du ralentissement économique.

La Fed a relevé ses taux de 4,25% sur l'année pour porter son taux directeur dans la fourchette 4,25% - 4,50%. Cette hausse des taux sur l'année constitue la remontée la plus rapide des taux d'intérêt depuis les années 1980 aux Etats-Unis, même si le rythme de hausse des taux s'est ralenti en fin d'année. L'institution a relevé ses attentes pour le taux terminal à plus de 5% en 2023. Jerome Powell a rappelé que les risques restaient haussiers concernant les perspectives d'inflation. Un retour de l'inflation à la cible de 2% n'est prévu qu'après 2025 en raison notamment du marché du travail qui reste trop tendu et qui ne montre pas de signe de dégradation à ce stade.

De son côté, la BCE a acté un relèvement des taux directeurs de 250 points de base, pour porter le taux de dépôt à 2%. Christine Lagarde a précisé que plusieurs hausses rapides et significatives des taux directeurs étaient encore à prévoir en 2023. Parallèlement, la BCE a annoncé le début de la réduction de la taille de son bilan à partir de mars 2023 à hauteur de 15 milliards d'euros par mois jusqu'en juin 2023 puis son rythme sera ajusté par la suite. Le resserrement monétaire devrait se poursuivre dans les prochains mois puisque l'institution a significativement relevé ses prévisions d'inflation. En effet, cette dernière restera supérieure à la cible de 2% en 2025 et ce malgré le ralentissement économique marqué attendu ces prochains mois.

Après une année sous le signe des confinements qui ont pesé sur la croissance, la Chine a fait volte-face et a abandonné sa politique « Zero Covid » en fin d'année. Cette levée des restrictions devrait être favorable pour la croissance chinoise à moyen terme mais à court terme certains pays réinstaureront des mesures sanitaires pour les voyageurs en provenance de Chine à cause de l'explosion du nombre de cas.

Les résultats des entreprises se sont dans l'ensemble révélés meilleurs qu'attendus en raison d'une demande qui demeure solide malgré le ralentissement économiques. Les entreprises européennes cotées ont jusqu'à présent bien résisté aux tensions inflationnistes et à la crise de l'énergie et sont l'ensemble parvenu à passer des hausses de prix pour préserver leurs marges.

Les marchés actions européens (dividendes réinvestis) ont connu une année 2022 en baisse : l'indice français CAC 40 : -9,5 %, l'indice espagnol IBEX : -5,56%, l'indice italien FTSE MIB : -13,31% et l'indice européen Eurostoxx 50: -9,49%.

Le prix des matières premières est en hausse (Bloomberg commodity index +13,8% en \$) ainsi que le cours du baril de pétrole Brent qui s'est fortement apprécié (+10,5% en \$). Du côté obligataire, les convertibles européennes sont en baisse de -14,2% (Indice Exane Eurozone Convertible Bond) de



même que le « Corporate » européen qui est en baisse de -13,94% (Indice BofA ML Euro Corporate). Le haut rendement européen est en baisse de -11,47% (Indice BofA ML Euro High Yield).

Les taux des emprunts d'Etat des pays cœur de la Zone Euro et des Etats-Unis évoluent en très forte hausse sur cette année 2022, faisant suite aux rehaussement des taux directeurs de la part des banques centrales:

- Echéance 2 ans : en France (2,91% contre -0,66%), en Allemagne (2,76% contre -0,62%) et aux Etats-Unis (4,43% contre 0,73%).

- Echéance 10 ans : en France (+ 3,12% contre 0,20%), en Allemagne (2,57% contre -0,18%) et aux Etats-Unis (1,51% contre 0,91%)

Sur l'année, l'Ester est en hausse et passe de -0,59% à 1,89% ainsi que l'Euribor 3 mois qui passe de -0,57% à 2,13%. Les spreads de crédit sont en hausse : l'indice Itraxx Main Europe est à 91.

Sur le marché des devises, l'euro se replie face au dollar (à 1,07) de -5,8% et se renforce face au yen de +7,3%.

Performances des principaux indices pays du 31/12/2021 au 31/12/2022 en devise locale	
<b>NASDAQ</b>	-32,54%
<b>NIKKEI 225</b>	-7,34%
<b>Dow Jones</b>	-6,86%
<b>AEX</b>	-11,59%
<b>SMI</b>	-14,29%
<b>DAX</b>	-12,35%
<b>EUROSTOXX 50</b>	-9,49%
<b>FT 100</b>	-9,33%
<b>CAC 40</b>	-6,68%

Secteurs :	1 an
PETROLE & GAZ	29,01%
MATIERES PREMIERES	9,74%
ASSURANCE	3,01%
BANQUES	1,06%
SANTE	-6,21%
SERVICES COLLECTIFS	-7,88%
MEDIA	-10,25%
BIENS DE CONSOMMATION	-10,55%
<b>STOXX EUROPE 600</b>	-10,64%
ALIMENTATIONS - BOISSONS	-12,86%
VOYAGES & LOISIRS	-14,29%
TELECOM	-14,61%
CHIMIE	-14,66%
AUTOMOBILE	-16,81%
INDUSTRIE	-18,71%
CONSTRUCTION	-19,31%
SERVICES FINANCIERS	-23,39%
TECHNOLOGIE	-27,76%
DISTRIBUTION	-30,83%
IMMOBILIER	-38,29%

### **POLITIQUE D'INVESTISSEMENT ANNEE 2022**

L'année 2022 a été difficile pour le marché des obligations convertibles dans un contexte de baisse des marchés actions, de hausse des taux d'intérêts et d'écartement des spreads de crédit.

Le fonds a notamment profité de la belle performance des obligations convertibles EDF 2024 qui ont bénéficié de l'annonce par le gouvernement français d'un projet de renationalisation du groupe se traduisant par le lancement d'une OPA sur les minoritaires du groupe avec une prime importante. Conformément à nos anticipations, il a également bénéficié de l'exercice du call sur les obligations convertibles Quadiant perpétuelles détenues en portefeuille.

En termes de positionnement, nous privilégions les secteurs de l'énergie, de l'aéronautique et de l'alimentaire qui offrent une bonne visibilité en termes d'activité.

Nous demeurons absents des obligations convertibles émises par des sociétés trop endettées, qui pourraient pâtir du contexte de remontée des taux d'intérêt. Ainsi nous sommes notamment à l'écart des OC émises par le secteur aérien.

Fin octobre, nous avons profité de la faiblesse du titre Sanofi liée aux incertitudes sur le Zantac pour initier une position sur l'obligation JP Morgan échangeable Sanofi 2025. Nous avons également initié des positions sur les OC Diasorin 2028 et Soitec 2025 en raison des perspectives de croissance de ces deux sociétés.

Devant les difficultés rencontrées par le groupe, nous avons soldé notre position sur les OC Orpée 2027 au mois de juin, avant l'annonce en octobre de l'ouverture d'une procédure amiable de conciliation avec les créanciers et l'annonce de dépréciations massives. Les révélations du livre « Les Fossoyeurs » ont pesé sur l'ensemble du secteur des maisons de retraite et ont nettement pénalisé notre position sur l'OC Korian perpétuelle call 2028.

Sur le marché primaire nous avons participé à l'émission d'Elis sur une échéance 2029 put 2027 et nous avons profité de l'offre de rachat sur une partie de la position Elis 2023.

Nous avons également participé à l'émission en primaire de GBL échangeable Pernod Ricard 2025, que nous avons par la suite cédée en réalisant un gain.

Les ajustements réalisés au sein du portefeuille ont eu pour effet de porter le delta action à 0,36 à fin décembre 2022 contre 0,34 à fin décembre 2021. En revanche, nous avons légèrement diminué la sensibilité taux de l'OPCVM à 2,73 fin décembre 2022 contre 2,84 précédemment.

Sur la période, la volatilité de Gaspal Convertibles remonte à 6,2% contre 3,5% en raison d'un contexte de marché très volatil lié à la situation géopolitique et au contexte de resserrement monétaire. La volatilité demeure cependant nettement inférieure à celle de l'indice EXANE ECI Euro (9,2%).



L'allocation de l'OPCVM a évolué de la manière suivante :

	au 31.12.2022	au 31.12.2021
- obligations convertibles et assimilées	93,91%	87,50%
- OPC crédit	0,00%	7,14%
- obligations	0,83%	0,53%
- trésorerie (liquidités et Sicav monétaires)	5,26%	4,84%

Au 31/12/22 les 5 principales lignes d'obligations convertibles sont (en % de l'actif net) :

EDF 0% 09/24	5,96%
SCHNEIDER 0% 06/26	4,03%
UBISOFT 0% 09/24	3,99%
SAFRAN 0.875% 05/27	3,61%
VOLTALIA 1% 01/25	3,58%

### **Principaux mouvements sur l'exercice**

#### Achat

ISIN	TYPE	LIBELLE	MONTANT
FR0014000OG2	OC	SCHNEIDER ELECTRIC 0% 15/06/26	180 732,90 €
XS2431434971	OC	JPMORGAN / SANOFI 0% 14/01/2025	101 280,00 €
FR0013448412	OC	UBISOFT 0.00% 24/09/24	100 586,00 €
BE6339419812	OC	GBL 2.125% 29/11/25	100 040,00 €
BE6322623669	OC	UMICORE 0% 23/06/25	100 034,00 €

#### Vente

ISIN	TYPE	LIBELLE	MONTANT
FR0013285707	OC	ELIS 0% 06/10/23	289 094,79 €
FR0013418795	OC	ORPEA 0.375% 17/05/27	247 486,00 €
DE000A2DAHU1	OC	FRESENIUS SE 0% 01/24	192 200,00 €
XS2052961070	OC	JPM / LVMH 0% 18/09/22	122 470,00 €
XS1321004118	OC	IBERDROLA 0% 11/11/22	120 170,00 €

### **Liste des OPCVM gérés par la société de gestion**



- Flexible Annuel
- Gaspal Convertibles
- Gaspal Court Terme
- Gaspal Croissance Dividendes
- Gaspal Euro Opportunités
- Gaspal Oblig 1-4
- Gaspal Patrimoine

### **Droit de vote**

L'OPCVM étant une copropriété de valeurs mobilières, aucun droit de vote n'est attaché aux parts détenues. Les décisions concernant l'OPCVM sont prises par la société de gestion dans l'intérêt des porteurs de parts.

### **Sélection des intermédiaires**

Le choix des intermédiaires sera opéré en fonction de leur compétence particulière dans le domaine des obligations convertibles et des actions, ainsi qu'en raison de la qualité de leur recherche, de l'exécution des ordres et de la participation aux placements privés et introductions en Bourse, et enfin de leur capacité à traiter des blocs sur les valeurs moyennes.

Conformément à l'article 314-82 du règlement général de l'AMF, Gaspal Gestion n'est pas tenu d'élaborer le document intitulé « Compte rendu relatif aux frais d'intermédiation ».

### **Méthode de calcul du risque global**

Le risque global sur contrats financiers est calculé selon la méthode du calcul de l'engagement.

### **Ratio d'engagement**

Néant

### **Règlements SFDR et Taxonomie**

Le fonds est classifié selon l'Article 6 du règlement SFDR.

Le fonds ne promeut pas d'investissement durable dans sa stratégie de gestion.

Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Le Fonds ne considère pas les principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité. En effet, après évaluation et compte tenu des objectifs de gestion des fonds gérés, la société de gestion juge qu'il n'est pas pertinent de prendre en compte les principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité.



### **Securities Financing Transaction Regulation (règlement relatif aux opérations de financement sur titres) (« SFTR »)**

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas effectué d'opérations de financement sur titres soumis à la réglementation SFTR, à savoir opération de pension, prêt/emprunt de titres ou de matières premières, opération d'achat-revente ou de vente-achat, opération de prêt avec appel de marge et contrat d'échange sur revenu global (TRS).

### **Rapport sur les frais d'intermédiation**

Le seuil des frais d'intermédiation étant inférieur à 500 000 €, il n'y a pas eu de rapport sur les frais d'intermédiation établi.

### **Règles et méthodes comptables**

Au cours du mois de décembre 2020, la société de gestion a mis en place une méthode d'ajustement de la valeur liquidative dite de Swing Pricing avec un seuil de déclenchement.

### **Politique de rémunération**

La politique de rémunération mise en place au sein de GASPAL GESTION au cours de l'année 2022 est conforme aux dispositions en matière de rémunération mentionnées dans la directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 concernant les OPCVM (ci-après la "Directive UCITS V").

La politique de rémunération a été adoptée par le Conseil d'administration de GASPAL GESTION dans l'exercice de sa mission de surveillance, lequel adopte et réexamine au moins une fois par an les principes généraux de la politique de rémunération et est responsable de leur mise en oeuvre et la supervise.

Cette politique, portant sur les structures et les pratiques de rémunération du gestionnaire a notamment pour but :

- de promouvoir une gestion saine et efficace des risques, et ne pas encourager une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, l'horizon de placement, le règlement ou les documents constitutifs des OPCVM et des mandats que la société de gestion gère ;
- d'aligner les intérêts des investisseurs, de la société de gestion et des collaborateurs en accordant une attention particulière au « personnel identifié » ; et
- de réduire les conflits d'intérêts potentiels entre les collaborateurs et les investisseurs.

La politique de rémunération de GASPAL GESTION est consultable sur notre site internet et sur simple demande : il suffit d'en faire la demande à [info@gaspalgestion.com](mailto:info@gaspalgestion.com) ou en écrivant à GASPAL GESTION - 7 boulevard de la Madeleine - 75001 Paris.



# rapport du commissaire aux comptes

**Deloitte.**

Deloitte & Associés  
6 place de la Pyramide  
92908 Paris-La Défense Cedex  
France  
Téléphone : + 33 (0) 1 40 88 28 00  
www.deloitte.fr

Adresse postale :  
TSA 20303  
92030 La Défense Cedex

## GASPAL CONVERTIBLES

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :  
GASPAL GESTION

7, boulevard de la Madeleine  
75001 PARIS

### Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 décembre 2022

---

Aux porteurs de parts du FCP GASPAL CONVERTIBLES ,

#### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif GASPAL CONVERTIBLES constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 30 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP, à la fin de cet exercice.

#### Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

##### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Société par actions simplifiée au capital de 2 188 150 €  
Société d'Expertise Comptable inscrite au Tableau de l'Ordre de Paris de France  
Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la Compagnie Régionale de Versailles  
572 028 041 RCS Nanterre  
TVA : FR 02 572 028 041

Une entité du réseau Deloitte

**Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1 janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

**Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

**Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

**Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

**Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes

2 | GASPAL CONVERTIBLES | Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels | Exercice clos le 30 décembre 2022



d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre:

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;



- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 13 avril 2023

Le Commissaire aux Comptes  
Deloitte & Associés

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Réda Dahmane".

Réda Dahmane

**comptes**  
annuels

# BILANactif

	30.12.2022	31.12.2021
Devise	EUR	EUR
<b>Immobilisations nettes</b>	-	-
<b>Dépôts</b>	-	-
<b>Instruments financiers</b>	<b>5 921 410,43</b>	<b>10 106 707,47</b>
• <b>ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>		
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• <b>OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>		
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	5 921 033,14	9 348 600,64
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• <b>TITRES DE CRÉANCES</b>		
Négoziés sur un marché réglementé ou assimilé		
<i>Titres de créances négociables</i>	-	-
<i>Autres titres de créances</i>	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• <b>ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS</b>		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	-	757 729,70
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	377,29	377,13
Autres organismes non européens	-	-
• <b>OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES</b>		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• <b>CONTRATS FINANCIERS</b>		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
• <b>AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	-	-
<b>Créances</b>	-	<b>1 750,00</b>
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	-	1 750,00
<b>Comptes financiers</b>	<b>335 861,72</b>	<b>525 942,74</b>
Liquidités	335 861,72	525 942,74
<b>Autres actifs</b>	-	-
<b>Total de l'actif</b>	<b>6 257 272,15</b>	<b>10 634 400,21</b>

# BILAN passif

	30.12.2022	31.12.2021
Devise	EUR	EUR
<b>Capitaux propres</b>		
• Capital	6 407 752,00	10 553 455,91
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
• Report à nouveau	-	-
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	-98 147,89	167 725,91
• Résultat de l'exercice	-59 961,32	-99 631,34
<b>Total des capitaux propres</b> <i>(montant représentatif de l'actif net)</i>	<b>6 249 642,79</b>	<b>10 621 550,48</b>
<b>Instruments financiers</b>	-	-
• OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
<b>Dettes</b>	<b>7 629,36</b>	<b>12 849,73</b>
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	7 629,36	12 849,73
<b>Comptes financiers</b>	-	-
Concours bancaires courants	-	-
Emprunts	-	-
<b>Total du passif</b>	<b>6 257 272,15</b>	<b>10 634 400,21</b>

# HORS-bilan

30.12.2022

31.12.2021

Devise	EUR	EUR
<b>Opérations de couverture</b>		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
<b>Autres opérations</b>		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-



# COMPTE de résultat

	30.12.2022	31.12.2021
Devise	EUR	EUR
<b>Produits sur opérations financières</b>		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	-	-
• Produits sur actions et valeurs assimilées	-	71,55
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	43 813,60	55 627,03
• Produits sur titres de créances	-	-
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-
<b>Total (I)</b>	<b>43 813,60</b>	<b>55 698,58</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-2 103,72	-2 067,63
• Autres charges financières	-	-
<b>Total (II)</b>	<b>-2 103,72</b>	<b>-2 067,63</b>
<b>Résultat sur opérations financières (I - II)</b>	<b>41 709,88</b>	<b>53 630,95</b>
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-119 780,84	-152 665,10
<b>Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)</b>	<b>-78 070,96</b>	<b>-99 034,15</b>
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	18 109,64	-597,19
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
<b>Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :</b>	<b>-59 961,32</b>	<b>-99 631,34</b>

# 1 règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

## Règles d'évaluation des actifs

### Méthode d'évaluation

L'organisme s'est conformé aux règles comptables prescrites par la réglementation en vigueur et, notamment, au plan comptable des O.P.C.V.M.

Le portefeuille est évalué lors de chaque valeur liquidative et à l'arrêté du bilan selon les règles suivantes :

#### Valeurs mobilières

Négociées sur un marché réglementé :

Actions et assimilées

**Zone Europe :**

**Sur la base des cours publiés :**

Cours de clôture jour.

**Sur la base des cours non publiés :**

Cours transmis par la société de gestion.

Obligations et assimilées

**Zone Europe :**

**Sur la base des cours publiés :**

Cours de clôture jour.

**Sur la base des cours non publiés :**

Cours contribué.

**OPCVM**

à la dernière valeur liquidative connue

Titres de créances négociables

### Méthode de valorisation

Les titres de créances négociables à plus de trois mois sont valorisés à leur valeur de marché. Lorsque la durée de vie devient inférieure à trois mois, la surcote / décote est amortie sur le nombre de jours restants jusqu'à l'échéance. S'ils sont acquis moins de trois mois avant l'échéance, les intérêts ainsi que la surcote / décote sont linéarisés.

### Instruments financiers à terme

Négociées sur un marché réglementé :

Les instruments à terme fermes

**Zone Europe :**

Cours de compensation jour.

Les instruments à terme conditionnels

**Zone Europe :**

Cours de clôture jour.

Négociées de gré à gré :

Les instruments à terme conditionnels

Cours transmis par la société de gestion.

Swap de taux valorisés sur la base de courbe de taux selon la méthode.

Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité du conseil d'administration de la société de gestion. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

### Modalités pratiques

Les bases de données utilisées sont : Bloomberg.

La source des cours de devises retenue est : WMCO.

Les sources de taux sont :

Titres de créances négociables : Libor, Euribor.

Swaps : Libor, Euribor.

Changes : Libor, Euribor.

### Méthode de comptabilisation

- La méthode de comptabilisation des frais de négociation se fait en : frais inclus.

- La méthode de comptabilisation des revenus de taux est celle du : coupon couru.

- La méthode de comptabilisation des intérêts courus du week-end : prise en compte sur la VL suivante.

### Méthodes d'évaluation des engagements hors-bilan

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.

La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise de l'opc).

### Frais de fonctionnement et de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transactions.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- Des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPCVM ;

- Des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM ;

- Une part du revenu des opérations d'acquisition et cession temporaires de titres.

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPCVM, se reporter au Document d'Informations Clés pour l'Investisseur.

Frais facturés à l'OPCM	Assiette	Taux, barème (TTC)
Frais de gestion financière	Actif net	1,435% TTC max
Frais administratifs externes à la société de gestion	Néant	0,10% TTC max
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	0,5% TTC max
Commissions de mouvement Actions, obligations convertibles : - Dépositaire (100%) - Société de gestion : néant	Prélèvement sur chaque transaction	France-Belgique-Pays-Bas : 20€ TTC Autres pays : 40€ TTC
<b>Obligations</b> De maturité inférieure à 2 ans : - France : Société de gestion (néant) - Dépositaire (100%) - Etranger : Société de gestion (néant) - Dépositaire (100%) De maturité supérieure à 2 ans : - France : Société de gestion (néant) - Dépositaire (100%) <b>Titres de créances négociables</b> - Dépositaire 100%	Prélèvement sur chaque transaction	<b>Obligations</b> De maturité inférieure à 2 ans : <u>France</u> : Com. fixe max de 15€ TTC <u>Etranger</u> : Com. fixe max de 30€ TTC De maturité supérieure à 2 ans : <u>France</u> : Com. fixe max de 25€ TTC <u>Etranger</u> : Com. fixe max de 55€ TTC <b>Titres de créances négociables</b> <u>France</u> : Com. fixe max de 25€ TTC <u>Etranger</u> : Com. fixe max de 45€ TTC

Frais facturés à l'OPCM	Assiette	Taux, barème (TTC)
<b>MONEP (Options)</b> Société de gestion (néant) - Dépositaire (100%)	Prélèvement sur chaque transaction	<b>MONEP (Options)</b> 0.32% TTC max. Futures : 2,40 € /lot
<b>OPCVM</b> Dépositaire 100%		<b>OPCVM</b> France : Com. fixe max de 15€ TTC Etranger : Com. fixe max de 40€ TTC
Commission de change	Prélèvement sur chaque transaction	0.10% (maximum 1 000 euros)
Commission de sur performance	Néant	Néant

Seuls les frais mentionnés ci-dessous peuvent être hors champ des 5 blocs de frais évoqués ci-dessus :

Les contributions dues pour la gestion de l'OPCVM en application du d) du 3° du II de l'article L.621-5-3 du code monétaire et financier ;

Les impôts, taxes, redevances et droits gouvernementaux (en relation avec l'OPCVM) exceptionnels et non récurrents ;

Les coûts exceptionnels et non récurrents en vue d'un recouvrement des créances ou d'une procédure pour faire valoir un droit.

L'information relative à ces frais est décrite en outre ex post dans le rapport annuel de l'OPCVM.

L'OPCVM sera susceptible de ne pas informer ses porteurs de parts de manière particulière, ni de leur offrir la possibilité d'obtenir le rachat de leurs parts sans frais en cas de majoration des frais administratifs externes à la société de gestion qui serait égale ou inférieure à 10 points de base par année civile.

#### Devise de comptabilité

L'euro.

#### Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des porteurs

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

#### Indication des autres changements soumis à l'information particulière des porteurs (Non certifiés par le commissaire aux comptes)

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

#### Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

#### Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

#### Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie de parts

Capitalisation.



# 2 évolution actif net

	30.12.2022	31.12.2021
Devise	EUR	EUR
<b>Actif net en début d'exercice</b>	<b>10 621 550,48</b>	<b>12 540 418,06</b>
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'Opc)	997 613,54	3 332 433,15
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'Opc)	-4 055 988,44	-5 491 524,57
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	143 904,15	221 602,57
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-308 688,05	-58 143,72
Plus-values réalisées sur contrats financiers	-	-
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-	-
Frais de transaction	-	-
Différences de change	-	-
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	-1 070 677,93	175 799,14
- <i>Différence d'estimation exercice N</i>	-670 648,42	400 029,51
- <i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	400 029,51	224 230,37
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	-	-
- <i>Différence d'estimation exercice N</i>	-	-
- <i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-78 070,96	-99 034,15
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
<b>Actif net en fin d'exercice</b>	<b>6 249 642,79</b>	<b>10 621 550,48</b>

# 3 compléments d'information

## 3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

### 3.1.1. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	-	-
Obligations convertibles	5 676 850,13	-
Obligations à taux fixe	51 949,16	-
Obligations à taux variable	192 233,85	-
Obligations zéro coupons	-	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	-

### 3.1.2. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	-	-
Titres de créances à moyen terme NEU MTN	-	-
Autres instruments	-	-

### 3.1.3. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à réméré cédés	Ventes à découvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-

## 3.1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
<b>Opérations de couverture</b>				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
<b>Autres opérations</b>				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-

## 3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
<b>Actif</b>				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	5 728 799,29	-	192 233,85	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	335 861,72
<b>Passif</b>				
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

## 3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
<b>Actif</b>					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	678 641,47	2 592 488,16	1 733 518,68	916 384,83
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	335 861,72	-	-	-	-
<b>Passif</b>					
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

**3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan**

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	-	-	-	Autres devises
<b>Actif</b>				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Autres actifs	-	-	-	-
<b>Passif</b>				
Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

**3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature**

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes", notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

<b>Créances</b>			
Opérations de change à terme de devises :			-
Achats à terme de devises			-
Montant total négocié des Ventes à terme de devises			-
Autres Créances :			-
-			-
-			-
-			-
-			-
-			-
Autres opérations			-
<b>Dettes</b>			7 629,36
Opérations de change à terme de devises :			
Ventes à terme de devises			-
Montant total négocié des Achats à terme de devises			-
Autres Dettes :			
Frais provisionnes			7 629,36
-			-
-			-
-			-
-			-
Autres opérations			-



**3.6. Capitaux propres**

	Souscriptions		Rachats	
	Nombre de parts	Montant	Nombre de parts	Montant
Nombre de parts émises / rachetées pendant l'exercice	695,6894	997 613,54	2 944,1764	4 055 988,44
Commission de souscription / rachat		-		-
Rétrocessions		-		-
Commissions acquises à l'Opc		-		-

**3.7. Frais de gestion**

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen	<b>1,43</b>
Commission de surperformance (frais variables) : montant des frais de l'exercice	-
Rétrocession de frais de gestion :	
- Montant des frais rétrocédés à l'Opc	-
- Ventilation par Opc "cible" :	
- Opc 1	-
- Opc 2	-

**3.8. Engagements reçus et donnés**

3.8.1. Description des garanties reçues par l'Opc avec mention des garanties de capital.....	<b>néant</b>
3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnés .....	<b>néant</b>

**3.9. Autres informations**

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :	
- Instruments financiers reçus en pension (livrée)	-
- Autres opérations temporaires	-
3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :	
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :	
- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :	
- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-
3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :	
- opc	-
- autres instruments financiers	-

**3.10. Tableau d'affectation du résultat** (En devise de comptabilité de l'Opc)**Acomptes versés au titre de l'exercice**

Date	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
<b>Total acomptes</b>	-	-	-	-

	30.12.2022	31.12.2021
	EUR	EUR
<b>Affectation du résultat</b>		
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	-	-
Résultat	-59 961,32	-99 631,34
<b>Total</b>	<b>-59 961,32</b>	<b>-99 631,34</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-59 961,32	-99 631,34
<b>Total</b>	<b>-59 961,32</b>	<b>-99 631,34</b>
<b>Information relative aux parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
<b>Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat</b>	-	-

**3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes***(En devise de comptabilité de l'Opc)***Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice**

Date	Montant global	Montant unitaire
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-
<b>Total acomptes</b>	-	-

	30.12.2022	31.12.2021
	EUR	EUR
<b>Affectation des plus et moins-values nettes</b>		
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-98 147,89	167 725,91
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
<b>Total</b>	<b>-98 147,89</b>	<b>167 725,91</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-98 147,89	167 725,91
<b>Total</b>	<b>-98 147,89</b>	<b>167 725,91</b>
<b>Information relative aux parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-

## 3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques du FCP au cours des 5 derniers exercices

Devise EUR	30.12.2022	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019	31.12.2018
<b>Actif net</b>	<b>6 249 642,79</b>	10 621 550,48	12 540 418,06	16 144 127,45	20 680 361,30
<b>Nombre de parts en circulation</b>	<b>4 563,9294</b>	6 812,4164	8 236,3185	10 346,7	13 838,5437
<b>Valeur liquidative</b>	<b>1 369,35</b>	1 559,14	1 522,57	1 560,31	1 494,4
<b>Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)</b>	-	-	-	-	-
<b>Distribution unitaire (y compris acomptes)</b>	-	-	-	-	-
<b>Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) <sup>(1)</sup></b>	-	-	-	-	-
<b>Capitalisation unitaire <sup>(2)</sup></b>	<b>-34,64</b>	9,99	10,92	-4,76	0,85

<sup>(1)</sup> En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les parts en circulation à cette date.

<sup>(2)</sup> La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

Date de création du Fonds : 28 novembre 2003.

# 4 inventaire au 30.12.2022

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
<i>Valeurs mobilières</i>						
<i>Obligation</i>						
FR0013521085	ACCOR SA 0.7% CV DIRTY 07/12/2027	PROPRE	4 113,00	170 928,05	EUR	2,74
DE000A2LQRW5	ADIDAS AG CV 0.05% 12/09/2023	PROPRE	200 000,00	196 220,96	EUR	3,14
XS2154448059	AMADEUS IT GROUP SA 1.5% CV 09/04/2025	PROPRE	100 000,00	111 738,42	EUR	1,79
FR0010804500	AREVA 4.875% 23/09/2024	PROPRE	50 000,00	51 949,16	EUR	0,83
FR0013457942	ATOS SE 0% CV 06/11/2024	PROPRE	100 000,00	81 293,00	EUR	1,30
FR0014001WC2	BIGBEN INTERACTIVE 1.125% CV 19/02/2026	PROPRE	100 000,00	72 655,26	EUR	1,16
XS2257580857	CELLNEX TELECOM SA CV 0.75% 20/11/2031	PROPRE	200 000,00	145 376,82	EUR	2,33
XS1466161350	CITIGROUP GLOB MKT FND L 0.5% CV 04/08/2023	PROPRE	200 000,00	198 891,89	EUR	3,18
DE000A2G87D4	DEUTSCHE POST AG CV 0.05% 30/6/2025	PROPRE	200 000,00	191 169,75	EUR	3,06
XS2339426004	DIAIM 0% CONVERTIBLE BOND 05/05/28	PROPRE	100 000,00	87 525,00	EUR	1,40
FR0013444395	EDENRED CV 0% 06/09/2024	PROPRE	3 561,00	219 435,94	EUR	3,51
FR0013534518	ELECTRICITE DE FRANCE SA 0% CV 14/09/2024	PROPRE	24 089,00	372 680,92	EUR	5,96
FR001400AFJ9	ELIS SA CV 2.25% 22/09/2029	PROPRE	100 000,00	108 000,93	EUR	1,73
FR0013285707	ELIS SA 0% CV 06/10/2023 DIRTY	PROPRE	5 790,00	178 783,62	EUR	2,86
FR0014002JO2	FNAC DARTY SA CV 0.25% 23/03/2027	PROPRE	2 475,00	162 889,65	EUR	2,61
DE000A2DAHU1	FRESENIUS SE & CO KGAA CV 0% 31/01/2024	PROPRE	200 000,00	192 380,00	EUR	3,08
XS2431434971	JPMORGAN CHASE FINANCIAL CV 0% 14/01/2025	PROPRE	100 000,00	103 423,00	EUR	1,65
FR0014005AO4	KORIAN SA CV VAR PERPETUAL	PROPRE	6 775,00	192 233,85	EUR	3,08
XS2388456456	MONDELEZ INTL HLDINGS NE CV 0% 20/09/2024	PROPRE	200 000,00	195 934,00	EUR	3,14
DE000A2YPE76	MTU AERO ENGINES AG CV 0.05% 18/03/2027	PROPRE	200 000,00	182 909,73	EUR	2,93
XS2305842903	NEXI SPA 0% CV 24/02/2028	PROPRE	200 000,00	144 426,00	EUR	2,31
XS2161819722	NEXI SPA 1.75% CONV 24/4/2027	PROPRE	100 000,00	85 478,41	EUR	1,37
FR0014002ZE9	NEXITY CV 0.875% 28	PROPRE	3 343,00	146 764,39	EUR	2,35
XS2240512124	OLIVER CAPITAL CV 29/12/2023	PROPRE	100 000,00	104 745,00	EUR	1,68
XS2276552598	PIRELLI AND C SPA 0% CONV 22/12/2025	PROPRE	100 000,00	94 000,00	EUR	1,50

## GASPAL CONVERTIBLES

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
FR0013200995	REMY COINTREAU AS 0.125% CV 07/09/2026	PROPRE	1 140,00	183 072,60	EUR	2,93
FR0014003Z32	SAFRAN SA 0% CONV 01/04/2028	PROPRE	560,00	92 057,84	EUR	1,47
FR0013513041	SAFRAN SA 0.875% CV 15/05/2027	PROPRE	1 715,00	225 345,86	EUR	3,61
BE6327660591	SAGERPAR 0% CV 01/04/2026	PROPRE	200 000,00	181 188,00	EUR	2,90
FR0014000OG2	SCHNEIDER ELECTRIC SE CV 0% 15/06/2026	PROPRE	1 370,00	252 133,43	EUR	4,03
FR0014000105	SILICON ON INSULATOR TEC 0% CV 01/10/2025	PROPRE	360,00	68 633,28	EUR	1,10
DE000A3E46Y9	TAG IMMOBILIEEN AG CV 0.625% 27/08/2026	PROPRE	100 000,00	74 748,09	EUR	1,20
FR0013448412	UBISOFT ENTERTAINMENT SA 0.00% 24/09/2024 CONV	PROPRE	2 380,00	249 274,06	EUR	3,99
BE6322623669	UMICORE SA 0% CV 23/06/2025	PROPRE	100 000,00	91 429,00	EUR	1,46
FR0013444148	VEOLIA ENVIRONNEMENT SA 0% CV 01/01/2025	PROPRE	6 253,00	191 072,92	EUR	3,06
FR00140001X1	VOLTALIA SA 1% CV 13/01/2025	PROPRE	7 854,00	223 532,69	EUR	3,58
FR0013526803	WORLDLINE SA FRANCE 0% CV 30/07/2025	PROPRE	1 442,00	154 542,02	EUR	2,47
FR0013439304	WORLDLINE SA 0% CONV 30/07/2026	PROPRE	1 600,00	142 169,60	EUR	2,27
<b>Total Obligation</b>				<b>5 921 033,14</b>		<b>94,74</b>
<b>O.P.C.V.M.</b>						
FR0000009987	UNION +	PROPRE	0,002	377,29	EUR	0,01
<b>Total O.P.C.V.M.</b>				<b>377,29</b>		<b>0,01</b>
<b>Total Valeurs mobilières</b>				<b>5 921 410,43</b>		<b>94,75</b>
<b>Liquidités</b>						
<b>BANQUE OU ATTENTE</b>						
	BANQUE EUR CIC	PROPRE	335 861,72	335 861,72	EUR	5,37
<b>Total BANQUE OU ATTENTE</b>				<b>335 861,72</b>		<b>5,37</b>
<b>FRAIS DE GESTION</b>						
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-7 629,36	-7 629,36	EUR	-0,12
<b>Total FRAIS DE GESTION</b>				<b>-7 629,36</b>		<b>-0,12</b>
<b>Total Liquidités</b>				<b>328 232,36</b>		<b>5,25</b>
<b>Total GASPAL CONVERTIBLES</b>				<b>6 249 642,79</b>		<b>100,00</b>